

Image not found or type unknown



Congés en accident du travail

Par **jacky**, le **18/05/2009** à **21:06**

Bonjour, rnjai fais une rechôte d'AT en août 2007 qui à durer dix mois, je n'ai pas eu cet accident chez cet employeur, un accident que j'avais eu en 2002. rnMon employeur ne m'a pas réglé mes congés, car sur les bulletins de salaires il est mentionné que je suis en arrêt maladie. rnAi-je droit à perçevor mes congés ?